

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1073

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 2, avant le mot :

« juge »,

insérer le mot :

« au ».

II. – En conséquence, au même alinéa, avant le mot :

« notaire »,

insérer les mots :

« à un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.